



BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL N° 3



Comptes-rendus du Conseil Municipal

Séance du 20 décembre 2008

Hausse des loyers :

A compter du 1^{er} janvier 2009, le loyer de l'ancienne poste est augmenté de 1,6 % conformément aux textes en vigueur.

Tarif des repas à la cantine scolaire :

A compter du 1^{er} janvier 2009, les tarifs sont les suivants :

- Repas enfant : 2,65 €
- Repas adulte : 3,54 €

Dématérialisation des actes administratifs :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser le Maire à signer les conventions afférentes avec les administrations concernées : Préfecture, Trésor Public pour télétransmettre les actes et données et ce, avec l'aide du Syndicat Mixte AGEDI.

Modification de l'Article 7 des statuts de la Communauté de Communes du Cézallier :

Cette modification a pour objet de transférer à la Communauté de Communes la compétence portant sur la création d'une Maison Médicale et des Services à Allanche.

Séance du 28 février 2009

Attribution subventions exceptionnelles

5 enfants de notre Commune bénéficient ainsi d'une subvention de 30 € chacun afin d'organiser avec les établissements scolaires (Murat et Condat) des séjours à Paris.

Versement anticipé de la T.V.A. :

La Commune décide de signer avec Monsieur le Préfet, la convention permettant de récupérer la TVA sur investissements au bout d'un an au lieu de deux ans.

Séance du 23 mars 2009

Votes du compte administratif et du budget primitif de la Commune et des annexes :

Les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'année 2008 ont été approuvés à l'unanimité.

Les budgets primitifs de 2009 ont été votés à l'unanimité comme suit :

- Commune Fonctionnement : 299 616 €
- Investissement : 341 385 €

Comprenant notamment la tranche 4 d'aménagement du bourg

- C.C.A.S. Fonctionnement : 2 211 €
- Transport scolaire Fonctionnement : 17 511 €

Le budget d'investissement de la Commune nécessite un emprunt de 100 000 €.

Par contre, il a été décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les Impôts dont le taux communal reste inchangé.

Séance du 15 mai 2009

Départ en retraite de Marie-Claire LADVIE :

Au cours de la séance, le poste d'Adjoint Technique titulaire de Marie-Claire LADVIE a été supprimé suite à son départ en retraite. Nous avons créé, suite à sa demande, un poste en CDD avec des horaires réduits permettant ainsi le maintien du système actuel de cantine scolaire.

Adhésion de la Commune de Saint-Saturnin à la C.C.C. :

L'adhésion de la Commune de Saint-Saturnin à la Communauté de Communes du Cézallier a également fait l'objet d'un vote unanime.

* * * * *

Visite de Jean-Marie WILHELM, Sous-Préfet de Saint-Flour, le 24 avril 2009 :

Nous avons eu, en effet, le plaisir d'accueillir le Sous-Préfet qui a partagé un repas à la cantine scolaire au cours duquel nous l'avons informé des projets communaux, de la vie de notre Commune, des difficultés des petites communes rurales et de notre espoir d'obtenir de la Préfecture, une subvention au titre de la DGE pour la tranche 4 de travaux du bourg.

Flash de dernière minute : Le Préfet nous accorde une subvention de 31 476 €.

* * * * *

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Une collecte de plastiques agricoles a eu lieu les 11 et 12 mai 2009 avec un résultat mitigé sur les quantités récupérées, mais aussi quelques non-respect des règles de tri qui ont obligé l'agent communal à extraire des produits et matières non récupérables.

Une collecte de métaux et vieux matériels agricoles serait certainement la bienvenue pour débarrasser notre Commune de « déchets métalliques », polluants, encombrants et inesthétiques.

Merci à ceux qui souhaitent une telle collecte d'en informer la mairie afin de programmer une opération de ce type.

Concours de fleurissement :

Nous allons reconduire cette manifestation qui n'a pour but que d'embellir notre Commune et de remercier les amoureux des fleurs.

Nous ouvrons ce concours à l'ensemble de la population de la Commune et prévoyons de récompenser 5 lauréats.

A votre sécateur et plantoir et bon courage !

Information du Comité des Fêtes :

- La Fête du Pain aura lieu le samedi 15 août 2009
- La Fête Patronale est programmée du samedi 29 au lundi 31 août 2009
-

Le Conseil Municipal reste à votre écoute et à votre disposition

Bon été à tous